

## **CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS**

**5 NOVEMBRE 2021**

*La séance du Conseil des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements est ouverte, dans les formes réglementaires, à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Pierre BENARROCHE, Maire du 4<sup>ème</sup> secteur.*

**M. le MAIRE.**- Nous allons pouvoir commencer. D'abord, nous sommes bien contents de retrouver cette salle de Bagatelle. La dernière fois que l'on y avait fait un conseil d'arrondissements, c'était le 12 juillet, et nous sommes bien contents de la retrouver, malgré tout. Bonsoir à toutes et tous. Merci de prendre place.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs qui nous regardez sur Facebook et sur YouTube, bienvenue au conseil d'arrondissements.

Nous allons commencer par l'appel nominal. Et je demande à notre benjamin de ce soir, Monsieur Alexandre RUPNIK, de bien vouloir faire l'appel.

*(Monsieur RUPNIK procède à l'appel nominal)*

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. ABOURS, BENARROCHE, BERLAND, BONNAFFOUS, CASANOVA GAVINO, D'AGOSTINO, DENIA SALONE, EL RHARBAYE, HUGON, INCHIAPPA, JOUVE, JUSTE, LAUSSINE, LEMERY, LUSSON, MARANDAT, MASSON, MEILHAC, MENETRIER, MERY Éric, MORAINÉ, MOUNIEN, PERENCHIO, PILA, RICHARD, ROQUES, RUPNIK, TESSIER, VENTON.

**EXCUSÉS** : Mmes et MM. AMSALLEM, BRAMBILLA, CANICAVE, CECCALDI, COLLART, DELAGE, FERRERO, FORTIN, MENETRIER, MERY Xavier, MICHAUD, PERNEY, PREZIOSI, SIMONETTI, VASSAL, VINCENT, ZOUAGHI.

Le quorum étant atteint, ce conseil d'arrondissements peut valablement démarrer, et nous allons commencer la séance par le vote du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2021.

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 Septembre 2021.**

*(Adopté à l'unanimité)*

**M. le MAIRE.**- Avant toute chose, j'aimerais rendre hommage aux victimes du 5 novembre. C'était il y a 3 ans, et nous ne vous oublions pas : Marie-Emmanuelle Blanc, Simona Carpignano, Taher Hedfi, Julien Lalonde, Fabien Lavieille, Pape Niassa, Oloumé Saïd Hassani, Mohamed Chérif Zémar.

En hommage aux victimes, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de vous lever et de respecter une minute de silence.

*(Minute de silence)*

Je vous remercie.

En introduction, avant de commencer ce conseil d'arrondissements, qui va commencer par le rapport n° 1 qui nous sera présenté par Jean-Marc BONNAFFOUS, notre Adjoint à l'Administration, au Budget et l'Etat-civil, je voudrais dire un mot sur ce budget.

Nous le savons, le vote d'un budget par une collectivité est l'acte fondateur de son action publique. Un budget, ce ne sont pas seulement des chiffres qui s'empilent pour qu'à la fin, la colonne des recettes corresponde à celles des dépenses. Un budget, c'est la traduction d'une volonté. Le budget, ce sont des choix car la dotation n'est ni infinie, ni extensible, et même si elle l'était, le budget reste l'expression des politiques publiques mises en oeuvre dans l'intérêt général, pour les citoyennes et les citoyens. Et cela dans le respect du mandat donné.

Le budget 2022, que nous allons proposer au vote de ce conseil d'arrondissements, reflète cette ambition et notre volonté de respecter nos engagements.

En 2021, nous avons donné une nouvelle impulsion en réorientant certains budgets, pour qu'ils soient plus conformes à l'action publique que nous souhaitons mener.

Pour 2022, forts de notre expérience, nous avons plus de recul pour mieux orienter et structurer ce budget.

La réorganisation de notre administration en mairie de secteur nous permet désormais d'être cohérents sur nos priorités, et plus lisibles. C'est ce que vous présentera dans le détail Monsieur Jean-Marc BONNAFFOUS.

Ce budget 2022, en ligne avec notre rôle et nos compétences, donnera une place encore plus accentuée qu'en 2021 à la vie dans les quartiers, à l'écoute des habitants, là où ils habitent, là où les enfants vont à l'école, là où l'on se promène.

La Mairie de secteur est celle de la proximité. En 2021, nous nous sommes engagés dans cette voie, et nous entendons, en 2022, renforcer encore cette dimension de notre action. C'est notre rôle, c'est notre mission.

De plus - et je le disais en préambule -, un budget, ce sont des choix, et pour décider des actions que nous choisirons de privilégier, il est également nécessaire de fixer un cap pour notre service public, dans le respect du mandat.

C'est pourquoi cette majorité, dans ses arbitrages, aura pour fil rouge et comme ligne de force la volonté de développer un service public féministe et inclusif, solidaire, transparent et démocratique, en transition écologique.

Un service public féministe et inclusif : la différence est une richesse, et nous devons lutter contre toutes les discriminations car elles engendrent des violences

physiques ou sociales inacceptables. Le combat pour l'égalité des droits, pour l'égalité hommes/femmes se mène tous les jours, et pour cela, nous devons renforcer l'émancipation citoyenne et favoriser un vivre ensemble résilient et apaisé.

Notre service public doit être ouvert à toutes et à tous de la même manière et sans rupture d'égalité.

Un service public solidaire : il nous appartient, parce que c'est notre mission, d'être aux côtés de ceux qui ont besoin d'écoute, d'accompagnement et de solidarité. C'est ainsi que nous retisserons le lien social, et que nous encouragerons la mixité sociale et générationnelle qui est source de fraternité, de convivialité et d'humanité.

Notre service public doit être solidaire pour que personne ne reste sur le bord du chemin.

Un service public transparent et démocratique : la transparence est nécessaire pour renforcer la démocratie. Informer et associer, ouvrir la participation et les débats au plus grand nombre est indispensable pour comprendre les enjeux et accepter les décisions qui impactent la vie collective d'un territoire.

En la matière, notre service public doit être exemplaire car c'est une attente légitime et indispensable pour une gouvernance moderne et ouverte sur le monde.

Un service public en transition écologique : quoi de mieux pour illustrer cette volonté que l'initiative inédite que nous venons de prendre pour réduire, en mairie de secteur, nos émissions de gaz à effet de serre. En ce moment, se tient la COP 26, dont nous mesurons toutes et tous l'importance et les enjeux. Le premier rapport du GIEC a été publié en 1990, la première COP, la première conférence des parties, a eu lieu en 1995, à Berlin. Et depuis, malgré les niveaux d'alerte qui augmentent, nous n'en avons pas fait assez, nous n'avons pas réellement pris au sérieux la menace.

Cette menace concerne nos vies, nos familles, nos enfants, et plus largement l'avenir de l'humanité dans cette maison commune qu'est la terre.

2020-2026 : c'est le mandat électif qui restera dans l'histoire comme le mandat politique qui aura pris les choses en main ou qui ne l'aura pas fait. C'est pourquoi, à partir de 2022, nous mettrons en place, dans notre mairie de secteur, une comptabilité carbone en parallèle de la comptabilité classique, qui permettra de mesurer notre impact, et nous serons ainsi en mesure d'ajuster et d'orienter nos choix en intégrant non seulement les aspects financiers, mais aussi les aspects environnementaux.

Cette nouvelle comptabilité constitue une démarche simple, mais radicale dans ses conséquences car, désormais, chaque euro dépensé dans cette mairie sera évalué en termes d'émission carbone.

2022 sera une année de référence, et tout au long de notre mandat, pour arbitrer nos actions et toute notre action publique. Nous les évaluerons non seulement en termes financiers, mais aussi en termes de sobriété énergétique et d'émission de gaz à effet de serre, avec pour objectif d'aller vers la neutralité carbone en 2030.

Pour terminer, avant de laisser la parole à Monsieur BONNAFFOUS, premier Adjoint, je voudrais dire ma fierté de présenter ce budget qui illustre parfaitement nos engagements et notre volonté. Nous voulons Marseille plus juste,

Marseille plus écologique, et Marseille plus démocratique. Ce budget respecte ce que nous avons promis. Je vous remercie.

Je passe donc la parole à Monsieur BONNAFFOUS pour le rapport n° 1.

## **COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. JEAN-MARC BONNAFFOUS**

1

### ETAT SPECIAL SPÉCIAL D'ARRONDISSEMENTS 2022

#### **(RAPPORT 21/001/4S)**

**M. BONNAFFOUS.**- Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, la première mission de notre mairie de secteur est d'assurer un service public de qualité parce que c'est ce qu'en attendent, avant tout, les citoyennes et les citoyens. La réglementation a fixé un cadre précis pour exercer cette mission, et nous en verrons plus loin les contours.

« Le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ». Cette phrase, attribuée à Jean JAURÈS, est la meilleure image de l'universalité du service public qui constitue le cœur de l'action que nous souhaitons mettre en œuvre. Le budget qui va vous être présenté a l'ambition de la traduire en chiffres.

Tout d'abord, avant de passer au budget en détail, il me faut rappeler que c'est la loi PLM, du 31 décembre 1982, et son décret d'application du 1<sup>er</sup> avril 1983, qui établit nos compétences en mairie de secteur. Vous pouvez voir, sur ce qui s'est affiché, que c'est principalement l'état-civil, l'animation socioculturelle et sportive, les activités et événements de proximité et la gestion des équipements de proximité qui sont au nombre de 80 dans notre secteur, qui sont principalement destinés à ses habitants et, pour tous ceux que vous voyez à l'écran, la mairie de secteur assure la gestion et une partie de l'entretien.

Le deuxième périmètre dans lequel nous devons œuvrer pour le budget est un exercice budgétaire, c'est de la comptabilité publique, et cette comptabilité doit répondre à des principes généraux : l'équilibre, l'annualité, la spécialité, l'universalité, l'unité et la sincérité.

Par souci de cohérence et de lisibilité, le budget est présenté à périmètre constant autour des grandes masses qui vous avaient déjà été présentées en 2021. Néanmoins, dans la mesure où l'organisation des services va évoluer en 2022, la répartition de l'enveloppe budgétaire sera également présentée en fonction de cette nouvelle organisation, à la fin de mon intervention.

Au-delà du budget, trois grands moments administratifs nous attendent dans l'année : le renouvellement des marchés, les projets de service et les réunions de programmation de travaux avec nos partenaires. Je ne reviendrai pas sur la comptabilité carbone déjà évoquée par Monsieur le Maire.

Le dernier périmètre dans lequel nous opérons est évidemment la dotation financière annuelle de la Mairie centrale :

- En fonctionnement : 1 662 180 euros. C'est le budget essentiel de notre mairie pour son quotidien. Cette dotation est en légère baisse de 67 000 euros par rapport à 2021 puisque la subvention exceptionnelle qui avait été octroyée et régulièrement reconduite pour la mise en place de l'archivage des dossiers de PACS

n'a plus lieu d'être. Cette différence a été répercutée de la manière la plus équitable possible entre les différents pôles, en veillant à préserver les grands équilibres de notre politique.

- En investissement : 250 362 euros pour la valorisation du patrimoine décentralisé, les dépenses à caractère durable, dont une partie est cofinancée par la Mairie centrale, dans le cadre de réunions de programmation.

Le premier grand pôle de dépenses, c'est l'Administration générale, c'est le budget de fonctionnement quotidien des services. Il est doté de 295 000 euros. Il comprend des dépenses aussi diverses que les fournitures d'entretien, les fournitures administratives et d'état-civil, la location des copieurs, les petits équipements, l'eau, le gaz, l'électricité, le carburant, etc.

Dès 2021, nous avons souhaité que ce pôle budgétaire soit exemplaire en termes de frugalité et de bonne gestion des deniers publics, malgré la crise sanitaire. Et ce pour dégager des marges de manœuvre financières sur les autres secteurs.

En 2022, nous allons poursuivre dans la recherche de comportements vertueux et économes, avec par exemple une maîtrise accrue des frais de gardiennage qui seront optimisés et intégrés au budget des événements.

Toutefois, et pour répondre à l'objectif que j'évoquais précédemment en matière d'universalité du service public, nous prévoyons 10 000 euros pour développer des actions de sensibilisation des agents de la mairie de secteur sur les nouveaux enjeux de service public.

La grande masse financière suivante est le Pôle Information et Transparence, doté de 123 000 euros. Depuis un an, nous retransmettons les conseils d'arrondissements en direct sur les réseaux sociaux, et cela a permis, à de nombreux administrés de découvrir cette assemblée. Et nous avons également retransmis différentes réunions de concertation.

La refonte du site Internet nous permettra de réaliser des économies de maintenance. De plus, la réalisation en interne de certaines missions précédemment réalisées par des prestataires extérieurs sera rendue possible grâce à une évolution des fiches de poste. Ceci nous permet donc de garder une ambition importante dans ce domaine, tout en maîtrisant les coûts.

Les centres aérés sont dotés de 321 000 euros. Il s'agit du seul pôle en hausse. Cela reflète évidemment la prévalence de l'éducation et de la place de l'enfant dans les politiques publiques de la mairie de secteur. Ainsi, nous avons ouvert, depuis la rentrée de septembre, une vingtaine de places dans le quartier Vauban, grâce à l'utilisation de l'école comme annexe de notre centre aéré municipal. Cela concerne les 3 à 6 ans, et la capacité maximale pourra aller jusqu'à 40 enfants ; ce qui représenterait le double du nombre de places dans le quartier.

En complément, pour améliorer encore l'accompagnement éducatif des enfants dans nos centres, un dispositif spécifique d'ateliers éducatifs est progressivement déployé, en commençant par la sensibilisation aux enjeux de biodiversité. Ces actions expliquent une augmentation raisonnée de notre budget sur ce poste.

Les arts et les cultures sont dotés de 214 000 euros. Le budget 2021 fut un budget offensif car il reflétait notre volonté d'ouvrir la culture à toutes et tous, et parce qu'il fallait prévoir des actions fortes, nombreuses, en prévision de la sortie du

confinement. La saison 2021 a été riche. Elle a permis le retour à la vie avec de la culture sur l'espace public, dans les quartiers, dans les jardins, sous toutes les formes. C'était aussi un moyen de soutenir le monde de la culture et du spectacle si bouillonnant à Marseille.

2022 s'inscrit dans un autre contexte : celui de la pérennisation des actions culturelles les plus emblématiques et populaires. La saison culturelle 2022 sera toujours riche, mais je laisserai la primeur de son annonce à l'Adjoint à la culture, Monsieur Cédric JOUVE.

En 2022, comme en 2021, l'effort restera important pour amener la culture au plus proche des habitantes et des habitants, avec une offre de médiation destinée aux publics les plus éloignés de la création artistique et culturelle.

Les centres d'animation et la vie associative sont dotés d'un budget de 324 000 euros. Ils demeurent un service public fort de la mairie de secteur, grâce à un maillage de 12 centres et de centaines d'usagères et d'usagers. Un diagnostic détaillé a été réalisé en 2020 et 2021 pour rééquilibrer l'offre et la diversifier.

En 2022, nous pérennisons le programme d'accès au sport pour toutes et tous, tout comme les cycles d'événements féministes ou d'éducation à la santé. Surtout, grande nouveauté : nous lancerons une nouvelle offre de service public dans nos centres d'animation, dans le but d'apporter une aide aux administrés pour leurs démarches administratives et de favoriser l'accès au droit et à l'accueil social de proximité.

Dernier grand pôle de ce budget : les équipements transférés. Il est doté de 386 000 euros. Ce budget est constant. Après une année 2021, avec de nombreux travaux de remise en état et d'entretien de nos équipements transférés, l'effort doit continuer sur nos centres d'animation, nos centres aérés et nos espaces verts.

La diapo qui vous est présentée maintenant correspond au budget de fonctionnement 2022. Il indique l'évolution de la répartition de l'enveloppe budgétaire pour l'année prochaine. Pour vous permettre de comparer, les pourcentages indiqués entre parenthèses représentent la répartition qui vous avait été soumise pour l'exercice 2021. Vous pouvez constater que les différences sont minimes et que les efforts portent essentiellement sur les dotations pour les centres aérés et les équipements transférés, compensées par celles pour l'administration.

Par souci de cohérence, ce schéma présente les évolutions à périmètre constant, c'est-à-dire que les pôles budgétaires sont exactement les mêmes qu'en 2021. Toutefois, j'ai évoqué tout à l'heure une réorganisation de services qui prendra effet en 2022, et pour laquelle il faut prévoir une répartition légèrement différente ; ce qui apparaît sur la diapositive suivante.

La nouvelle organisation des services se décline notamment en deux points-clés : un pôle Information Transparence Proximité, que nous avons déjà annoncé l'an passé, et qui limitait le cabinet à une seule personne. Et surtout, la création d'un Pôle Événements rassemblant culture et manifestations, lesquelles étaient précédemment gérées par le service Animation. Il était donc logique que soient transférées les dotations financières correspondantes du Pôle Centres d'animation au Pôle Événements et Culture. L'objectif est bien entendu de rationaliser les dépenses, de mutualiser les processus et de gérer au mieux les calendriers.

Nous abordons maintenant la dotation d'investissement, qui est d'un montant de 25 362 euros. Les variations sont relativement modérées. Sont en augmentation les espaces verts parce que, vous le savez, six équipements nous ont été transférés par la Mairie centrale.

La baisse correspondante s'effectue plutôt sur les structures d'investissement puisque 2021 a donné lieu à de nombreux investissements dans ce domaine.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le MAIRE.**- Merci, Monsieur BONNAFFOUS. Y a-t-il des interventions, des questions ? *[Pas d'intervention]*

Nous allons procéder au vote de ce rapport.

*(Le rapport est adopté à la majorité – Votes contre du groupe « Une Volonté pour Marseille » et du groupe « Retrouvons Marseille »)*

## **COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME JULIETTE MASSON**

2

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SUR ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE – SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES – Attribution de subventions aux associations dans le cadre du dispositif Animations en direction des enfants et des jeunes dans les Quartiers – Approbation de convention – Exercice 2021.

(RAPPORT 21-36729/002 DAS)

**Mme MASSON.**- Bonsoir, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Je salue les habitantes et les habitants qui nous regardent. C'est avec grand plaisir que je présente ce rapport proposé par Madame BATOUX, en charge de l'éducation populaire.

En effet, prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes est un des enjeux prioritaires de notre mandature. Or, le dispositif proposé soutient des projets qui contribuent à permettre aux jeunes Marseillais et aux jeunes Marseillaises de prendre leur place dans la société, et de mieux appréhender les enjeux du monde de demain.

Il s'agit d'attribuer des subventions pour soutenir des projets qui ont pour objectif de favoriser l'autonomie, l'émancipation des jeunes, améliorant ainsi la sociabilité, la générosité, l'esprit de solidarité, l'éducation aux médias, mais aussi le sport, la culture, la sensibilité à l'égalité, la lutte contre le harcèlement, le développement durable, la culture, l'intergénérationnel, l'éducation, et l'envie de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des enfants et des jeunes.

Deux associations sont concernées dans notre secteur :

- L'association Ici et Là, autour de la photographie, pour 1 700 euros.
- L'association des Franca des Bouches-du-Rhône, pour leur projet Graines de philo, en centre aéré, pour 2500 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des questions ou des interrogations, des interventions ? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité)*

### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CÉDRIC JOUVE**

3

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE –  
DIRECTION DE LA CULTURE – Attribution d'une subvention  
d'investissement à une association – Secteur Arts Visuels – Approbation  
de l'affectation de l'autorisation de programme – Approbation de la  
convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et  
l'association « Ici et là ».

#### **(RAPPORT 21-37591/003 DC)**

**M. JOUVE.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, tout à l'heure, Monsieur le Maire évoquait un principe structurant de nos actions : la transition écologique. Je veux juste vous dire que les universités populaires du 6-8 ont commencé, il y a un mois, avec un cycle de conférences sur l'écologie urbaine et la transition, jusqu'en mai. La prochaine conférence aura lieu en décembre, sur le thème des trames bleues, avec un photographe et des scientifiques pour parler de ces problématiques de biodiversité autour de l'eau. Ce qui nous amène à ce rapport qui parle aussi de photographie.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention d'investissement à une association dans le secteur des arts visuels, l'association Ici et Là. Cette association mène de nombreuses actions pour tous les publics autour de la photographie, notamment depuis son lieu, le Garage Photographie, mais également sur l'ensemble du territoire de la ville, des résidences d'écriture, des master-class, des ateliers de pratique, des expositions, des éditions.

La Ville de Marseille souhaite apporter son soutien à l'association Ici et Là pour l'acquisition de matériels informatiques, donc une subvention en investissement de 3 700 euros.

Rapport signé par Jean-Marc COPPOLA, Adjoint à la Ville de Marseille en charge de la culture pour toutes et tous. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des interventions ? Nous allons donc procéder au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité)*

### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME ANNE MEILHAC**

4

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET  
PLUS DURABLE – DIRECTION DE LA PROTECTION DE

L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE – SERVICE NATURE EN VILLE ECOCITOYENNETE – Attribution de subventions aux associations Plan Vert, Jardinot PACA, Les Jardins de Julien, Colineo, Cultures Permanentes, Massabielle, des Terres Intérieures, la Société d'Horticulture et d'Arboriculture des Bouches-du-Rhône et Petitapeti, oeuvrant dans le domaine de l'environnement et des jardins collectifs – Approbation de conventions.

**(RAPPORT 21-37420/004 DPETE)**

**Mme MEILHAC.**- Monsieur le Maire, chers collègues, je salue à mon tour les habitantes et les habitants qui nous regardent en ligne. Et j'ai le plaisir, ce soir, de soumettre au vote deux subventions proposées par Madame Christine JUSTE, ici présente, Adjointe au Maire de Marseille, déléguée notamment à la biodiversité terrestre et à la lutte contre les pollutions.

La première concerne l'association Plan Vert Éducation, située dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement. Depuis janvier 2021, cette association anime un jardin partagé qui accueille le public sur un terrain d'environ 1 700 m<sup>2</sup> situé à la Pointe-Rouge, à proximité du parc de Pastré et du jeu de boules des Aloades.

L'association souhaite poursuivre le travail en investissant davantage dans ce jardin partagé, et en adaptant les actions qu'elle propose aux scolaires et au grand public aux conditions sanitaires, pour continuer à diffuser des connaissances dans le jardinage agro-écologique.

Considérant que le projet de cette association contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en matière de sensibilisation du public aux enjeux environnementaux et à l'écocitoyenneté, il vous est proposé de lui allouer, pour 2021, une subvention de 2 500 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des interventions ?

**Mme MEILHAC.**- Il faut que je vous dise un mot sur la deuxième association qui est concernée, ce soir, dans ce rapport : la Société d'Horticulture et d'Arboriculture des Bouches-du-Rhône, qui est peut-être connue d'un certain nombre d'entre vous puisqu'elle est très ancienne, elle a été fondée il y a 175 ans par des professionnels, mais aussi des amateurs éminents de l'horticulture régionale. Elle fait partie de ces sociétés savantes qui ont permis d'enrichir et de faire rayonner la ville de Marseille depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui, l'association continue de partager des connaissances avec le public dans le domaine horticole, et elle propose des conférences, des rencontres, des ateliers de jardinage ouverts à tous, dans une oliveraie et une serre pédagogiques, ainsi que des sorties à thème dans d'autres villes.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 3 000 euros pour pérenniser toutes ses actions, mais aussi démarrer une zone dédiée aux plantes tinctoriales. Pour ceux qui ne le sauraient pas, ce sont des plantes qui permettent la fabrication de teintures.

Considérant que cette association également contribue à la démarche de la Ville de Marseille en matière d'environnement et d'écocitoyenneté, il vous est proposé de lui allouer une subvention de 3 000 euros pour l'année 2021.

Avis favorable de la commission.

**M. le MAIRE.**- Merci, Madame MEILHAC. Nous pouvons passer au vote, sauf s'il y a quelqu'un qui veut dire quelque chose. Je ne vois pas de main se lever. Nous allons donc passer au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité)*

### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CYPRIEN VINCENT**

5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE –  
DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS – PALAIS DES SPORTS –  
Attribution de subventions pour les manifestations sportives se déroulant  
au Palais des Sports durant le 4ème trimestre 2021 – Approbation de  
conventions.

#### **(RAPPORT 21-37521/005 DGE)**

**M. le MAIRE.**- Je vais vous présenter ce rapport, en l'absence de Monsieur  
VINCENT.

Il concerne l'attribution de subventions pour des manifestations se déroulant  
au Palais des Sports, durant le quatrième trimestre :

- Le Championnat de France de Danses latines, où se retrouveront les  
meilleurs couples de danseurs français.

- L'Élite Gym Massilia, prestigieuse compétition de gymnastique féminine à  
le renommée internationale, où rivaliseront les meilleures équipes mondiales.

- La Nuit des Champions, gala multisports pieds et poings, de renommée  
internationale.

Il est donc proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de  
144 000 euros. Je vous ferai grâce du détail. Pour celle qui nous concerne :

- Élite Gym Massilia 2021, porté par le Pôle France et l'Espoir gymnastique  
de Marseille : 50 000 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Y a-t-il une intervention sur le sujet ? Il n'y en a pas. Tout le monde soutient  
le sport ; Monsieur VINCENT va être content. Nous allons procéder au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité)*

6

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE –  
DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations  
sportives – 5ème répartition 2021 – Approbation de conventions – Budget  
primitif 2021.

#### **(RAPPORT 21-37596/006/DS)**

**M. le MAIRE.**- Ce rapport concerne toujours des attributions de subvention  
à des associations sportives qui contribuent à l'ensemble des politiques publiques  
sectorielles municipales, et qui favorisent le développement d'un écosystème sportif

riche et diversifié et qui poursuit des objectifs spécifiques comme promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé, qui a pour objectif de favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines.

En Mairie du 4<sup>ème</sup> secteur, nous sommes concernés par quelques associations :

- Le Club gymnique de Saint-Giniez : 10 000 euros.
- Marseille Trail Club : 1 000 euros.
- Vélo Club Excelsior de Marseille : 1 000 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité)*

### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME MICHELINE ABOURS**

7

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE – SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES – Attribution de subventions aux associations lauréates du Projet Jeunes Citoyens – Approbation de conventions – Exercice 2021.

(RAPPORT 21-37535/007/DAS)

**Mme ABOURS**.- Chères et chers collègues, chères et chers concitoyen(e)s, le rapport que j'ai à vous présenter est soumis par Monsieur le Maire de Marseille, sur proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'éducation populaire.

Il s'agit de l'attribution de subventions aux associations qui sont lauréates du projet Jeunes citoyens.

La Ville de Marseille a créé cette action Projet Jeunes Citoyens pour encourager et valoriser les initiatives des enfants et des jeunes Marseillais. Ce dispositif soutient des projets révélatants. Il y a toute une liste de révélations. Je vous laisse lire ce qui est sur l'écran.

Dans ce but, un appel a été lancé, destiné aux associations encadrantes locales et représentatives. Les projets qui ont satisfait aux critères de sélection sont passés devant un jury composé de personnalités représentatives du domaine social éducatif et de la jeunesse. Ce sont les enfants eux-mêmes qui ont présenté leur projet, les 6 et 13 octobre derniers. Les projets lauréats vont bénéficier d'une aide à la réalisation, et il est proposé d'accorder aux associations lauréates une subvention d'un montant global de 50 000 euros qui sera imputé sur le budget 2021.

Pour notre secteur, un projet a été choisi. Il s'agit du projet Les Citoyens Modernes, proposé par le Centre socioculturel Mer et Colline. Cette association recevra ainsi une subvention de 2 000 euros. Ce projet concerne des jeunes de 12 à 15 ans.

Les jeunes auront pour mission de mettre en lumière les nombreux soucis rencontrés lors de cette crise sanitaire, grâce à l'outil numérique, d'apporter leur

soutien aux habitants du quartier, de venir en aide aux plus démunis, et de réaliser un micro-trottoir autour de la sensibilisation à la solidarité.

Pour le premier point, des interviews filmés des habitants du quartier ont été réalisés pendant la pandémie de Covid. Cela a été mis sur Facebook, et cela doit conduire à la réalisation d'une vidéo.

Pour ce qui est de l'aide aux plus démunis, il s'agit de la distribution de repas chauds à des sans-domiciles fixes. Les enfants vont faire les courses avec les animateurs, ils préparent des repas, ils les mettent en barquette et ils vont ensuite distribuer à des personnes qu'ils ont repérées, en partant de leur quartier, La Verrerie, vers différents quartiers du secteur. Ils forment 3 équipes de 3 ou 4 jeunes pour cette distribution.

Il nous est donc demandé de voter l'autorisation de versement de subvention aux associations lauréates, d'approuver les conventions conclues avec celles-ci, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions, et d'approuver le montant total de 50 000 euros et son imputation sur le budget 2021.

**M. le MAIRE.**- Y aurait-il une intervention ? Je n'en vois pas. Nous allons donc procéder au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité)*

## **COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BAPTISTE LUSSON**

8

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE – DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI – SERVICE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Délibération relative à l'adhésion de la Ville de Marseille à l'association fédérative « SEVE La Roue », autorisant l'adhésion volontaire des Mairies de Secteurs désireuses de promouvoir et développer sur leurs territoires respectifs l'usage de la Roue – Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne.

### **(RAPPORT 21-37623/008/DDEE)**

**M. LUSSON.**- Chers collègues, Monsieur le Maire, ce rapport n° 8 est présenté par Monsieur LHARDIT, Adjoint en charge du dynamisme économique. Il concerne l'autorisation donnée à la Ville de Marseille d'adhérer à l'Association Fédérative la SEVE gérant La Roue, monnaie locale et complémentaire, à titre gratuit, autorisant les mairies de secteur à adhérer, de manière volontaire, à la Roue.

Les monnaies complémentaires permettent, outre de maintenir un lien social, de dynamiser le tissu économique local et y développer l'investissement, de soutenir les commerces de proximité, les circuits courts et la production locale.

La Mairie des 6-8 adhèrera à la Roue quand les conditions seront réunies et que nous pourrons l'utiliser pour favoriser l'économie de notre territoire.

Avis favorable de la commission.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il une intervention ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote.

*(Le rapport est adopté à la majorité – Vote contre du groupe « Une Volonté pour Marseille » et abstention du groupe « Retrouvons Marseille »)*

9

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE – DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE – SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITE – Attribution de subventions en libéralité aux associations Entrepreneurs pour la Planète, Touiza Solidarité, Citoyens de la Terre, Le Monde à la Carte, Le Grain de la Vallée – Approbation de conventions.

**(RAPPORT 21-37613/009/DPETE)**

**M. LUSSON.**- Ce rapport est présenté par Monsieur Sébastien BARLES, Adjoint en charge de la transition écologique. Il concerne l'attribution de subventions à des associations oeuvrant pour la transition écologique et la sensibilisation aux enjeux environnementaux sur notre territoire auprès de publics différents, tels que les chefs d'entreprise, les écoles, les habitants.

Le montant total est de 30 000 euros, réparti sur six associations. Parmi celle-ci, Les Citoyens de la Terre est basée dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement. Le rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des interventions ? Des questions ? Il n'y en a pas. Nous procédons au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité des votants – Abstention du groupe Une Volonté pour Marseille)*

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME ALEXANDRA D'AGOSTINO**

10

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Attribution de subventions à des associations d'intérêt social – 3ème répartition 2021.

**(RAPPORT 21-37565/10/DAS)**

**Mme D'AGOSTINO.**- Bonjour à toutes et tous. Bonjour, Monsieur le Maire, chers collègues. Ce rapport concerne l'attribution de subventions à des associations développant des actions d'intérêt social. Il nous est proposé par Monsieur Ahmed HEDDADI, Adjoint en charge du lien social, de la vie associative, du bel âge et de l'animation urbaine.

Est soumise à votre approbation une troisième répartition de crédits de 2021, d'un montant total de 8 500 euros. Une association est concernée dans le 4<sup>ème</sup> secteur : l'association MAAVAR, qui est une association qui intervient auprès de

personnes en situation de rupture sociale et qui agit aussi pour leur réinsertion. En l'occurrence, il s'agit de soutenir son restaurant social situé au cours Julien.

Ce restaurant propose une aide alimentaire, fournit des repas complets et équilibrés aux personnes en situation de précarité, isolées, mais aussi aux familles avec enfants.

La participation financière de la Ville de Marseille est de 2 000 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des interventions, des questions ? Il n'y en a pas. Nous allons procéder au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité)*



DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE – DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES EQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES – DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD – Rénovation des façades, menuiseries, porche et cour du centre d'animation Sylvabelle – 6<sup>ème</sup> arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement.

**(RAPPORT 21-37651/11/DAVEU)**

**Mme D'AGOSTINO.**- Ce rapport financier concerne l'affectation d'une autorisation de programme, Mission Action Sociale et Solidarité, spécifique et dédiée aux études et travaux du Centre municipal d'animation Sylvabelle, situé aux 69-71, rue Sylvabelle, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement. Ce rapport est proposé par Monsieur Ahmed HEDDADI.

Depuis plusieurs années, la Mairie du 4<sup>ème</sup> secteur réclame des travaux de grande ampleur dans ce centre. Il s'agit de rénovation de façade, de rénovation des menuiseries extérieures, de rénovation de la porte d'entrée, de réfection de la cour intérieure. L'enjeu est de diminuer à la fois l'impact carbone et d'améliorer l'accueil du public.

Je tiens à préciser également que le Centre municipal de Sylvabelle, si vous ne le connaissez pas, accueille un très grand nombre d'associations (38) sur sept niveaux, et propose une offre socioculturelle et sportive très diversifiée qui va de l'aide aux familles monoparentales, à la défense des droits, la distribution alimentaire, des cours de théâtre, de danse, de langue, de musique, des arts martiaux, des sports de bien-être, etc.

Est soumise à votre approbation l'autorisation de programme Mission Action sociale et Solidarité pour l'année 2021, à hauteur de 396 000 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité)*

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ELIOTT PERENCHIO**

1
2

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE – DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE – SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITE – Attribution d'une subvention en libéralité à l'association « Clean my Calanques » - 8ème arrondissement – Approbation de la convention.

(RAPPORT 21-37652/12/DPETE)

**M. PERENCHIO.**- Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Direction générale adjointe la Ville plus verte et plus durable, et sur la proposition de Madame JUSTE, Adjointe en charge de l'environnement, ici présente. Cette délibération fait état d'une attribution d'une subvention de 10 000 euros au profit de l'association Clean my Calanques. La prise en considération des principes du respect de l'environnement dans le quotidien de notre ville implique un sensibilisation soutenue de la population. Afin que toutes les Marseillaises et les Marseillais s'approprient les gestes nécessaires, la Ville de Marseille souhaite soutenir cette association qui propose de multiples actions dans notre secteur, particulièrement les ramassages des déchets sur nos plages et calanques, ainsi que des interventions de sensibilisation dans des classes d'école.

La forte implication de Clean my Calanques auprès de la jeunesse, ainsi que sa mobilisation sont à souligner. Leur mobilisation, lors des intempéries d'octobre dernier, nous l'a démontré.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la commission. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il une intervention ? Je n'en vois pas. Nous allons donc procéder au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité)*

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M.LOURDES MOUNIEN**

1
3

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION – SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION – Attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration – Libéralités – 4ème répartition 2021.

(RAPPORT 21-37671/13/DSSI)

**M. MOUNIEN.**- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport nous est proposé par Madame GARINO, Adjointe en charge des affaires sociales, de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits.

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à les aider dans leurs actions.

Ce rapport concerne donc l'attribution de subventions, au titre de la quatrième répartition 2021, pour un montant de 60 500 euros. Les associations concernées dans notre secteur sont indiquées sur la diapositive, ainsi que le montant accordé.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous procédons au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité)*

Étant donné qu'il s'agissait du dernier rapport, nous allons donc clôturer ce conseil d'arrondissements. Je vous remercie de votre en attention, de votre participation, et je salue les auditeurs qui nous ont suivis pendant ce court conseil d'arrondissements, mais efficace.

*(Applaudissements)*

*(La séance est levée à 18 heures 50)*